Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2026-2027

ÉCOLE : École élémentaire Félix-Leclerc
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2026-10-14
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026

AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :
Nom de la direction de l'école : Geneviève Myner
Membre du personnel enseignant : Rola Beydoun, Nabeelah Mohamudbuccus, Annie Tshiaba
Membre du personnel non-enseignant : Helene Conte
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Samantha Nguyen
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Evena Dieudonné

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : -100% du personnel sera formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif	-Planification de la formation et de l'accompagnement selon les besoins de l'école (sondage) -Mise en place d'un calendrier annuel pour guider l'enseignement explicite des valeurs de l'école (comité SCP) -Participation active au système de renforcement de l'école (contribution de toutes les classes pour atteindre l'objectif de l'école) -Exploration des ressources disponibles dans la communauté des pratiques réparatrices de l'EAV -Accompagnement du personnel/autoformation selon les besoins		Novembre 2026 Novembre 2026 Juin 2027 Juin 2027 Juin 2027
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen et Mode de communication** P. ex., Pamphlet envoyé par courriel		**Date**
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :			

-Tous les élèves réviseront le code de conduite de l'école en salle de classe et signeront l'engagement à le respecter -Tous les élèves de la maternelle à la 6e année recevront un enseignement explicite sur les stratégies de prévention et d'intervention en matière d'intimidation	-Code de conduite de l'école (format papier) -Diaporama présenté en salle de classe pendant la semaine contre l'intimidation -Affiches et matériel d'appui du conseil, de la plateforme Moozoom -Ateliers BRAVE	Octobre 2026 Semaine du 16 au 20 novembre 2026 26 novembre et 7 décembre 2026
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école : ➢ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail, Formation du personnel sur les incidents violents; ➢ Revue de la politique 5,207 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 5,207 ➢ Exploration des ressources disponibles en lien avec la prévention et l'intervention de l'intimidation lors des réunions mensuelles	-Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail, Formation du personnel sur les incidents violents; -Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe du Soutien en comportement positif de l'école; -Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144; -Communauté des pratiques réparatrices dans l'EAV -Modules Moozoom	Septembre 2026 Octobre 2026 Novembre 2026 Juin 2027
Communication à l'intention des parents : -Tous les parents recevront une copie du code de conduite de l'école par courriel et en format papier. Une copie du guide sera disponible sur le site web de l'école. - Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (Ressources sur le site **Brave Éducation**).	-Guide du code de conduite de l'école -Site web Brave Éducation -Plateforme Moozoom	Octobre 2026 Novembre 2026

-Lettre de communication aux parents pour les modules Moozoom, accès à la plateforme de leur enfant et activités pour susciter les discussions à la maison à partir de la plateforme Moozoom.		

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs au quotidien : 100% des classes de la maternelle à la 6e année intégreront les cercles proactifs 1 fois par mois	-Accompagnement pour l'intégration, l'animation et la gestion des cercles en salle de classe au besoin -Intégration des cercles pour faire l'enseignement explicite de la valeur du mois -Intégration de la plateforme Moozoom pour faciliter les discussions lors des cercles		Juin 2027
Pourcentage des classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : -100% de classes enseignent explicitement les comportements attendus en salle de l'école et dans l'école	-Enseignement explicite des comportements attendus à l'aide des matrices qui sont affichés dans la classe, dans l'école		Juin 2027

	-Co-enseignement des comportement attendus entre les titulaires et tous les intervenants de l'école -Harmonisation des référentiels (matrices) dans les classes et dans les endroits stratégiques de l'école		
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école (dernier sondage du Conseil mai 2025) : 90% des élèves du cycle moyen communiqueront qu'ils se sentent bien et en sécurité dans l'école.	-Sondage pour les élèves du cycle moyen administré en novembre, février et juin: Sondage des élèves -École Félix-Leclerc – Remplir le formulaire -Check-in le matin et en après-midi (avec zones de régulation ou autres) -Check-in à la fin de la semaine en utilisant la plateforme Moozoom -Assurer un suivi immédiat si l'élève indique une émotion ou un sentiment négatif pour remédier rapidement		Novembre, février, juin Juin 2027
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques et à enseigner explicitement les droits de la personne en se servant du Parcours des droits de la personne du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thématique mensuelle du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2026-2027.pdf 100% des classes de la maternelle à la 6e année participeront à au moins une activité de façon approfondie et seront sensibilisées à toutes les activités systémiques chaque mois.	-Fiche de monitorage remplie mensuellement -promotion des thématiques aux annonces du matin, dans l'Hebdo FELE et par courriel aux parents -Lectures et présentation de livres vedettes par thème à la bibliothèque		Juin 2027

(P. ex., pour le Mois d'octobre, chaque classe participe à une activité du Mois des Femmes, 1 activité du Mois canadien de l'histoire islamique, 1 activité du Mois du patrimoine Latino-Américain et 1 activité du Mois de la cybersécurité)	-Intégration des suggestions de présentations orales et productions envoyées par le conseil à la planification mensuelle des enseignants -Mise en place de divers comités (Mois de l'histoire des noirs, SCP…) -Babillards promotionnels des activités systémiques -Liens entre valeurs du mois et activités systémiques lors des rassemblements		
Pourcentage de classes ayant complété le Parcours des droits de la personne – 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_1re 2e et 3e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_4e 5e et 6e année.pdf 100% des classes de la 1ère à la 6e auront complété le parcours des droits de la personne	-Intégration des parcours à la planification d'étape -Célébration de la fin des parcours lors d'un rassemblement à l'école (distribution de certificat)		Décembre 2026
Date de tenue de l'activité de clôture du parcours d'enseignement des droits de la personne et de remise des certificats aux élèves. Date : Le 10 décembre, journée des droits de la personne			

Conseil scolaire Viamonde

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
  - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine lors des annonces le matin;
  - Rédaction d'une reconnaissance du territoire personnalisée avec les membres du personnel;
  - Participation à la Semaine de la vérité et de la réconciliation, se terminant par la journée du chandail orange, la dernière semaine de septembre
  - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
  - Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe, à la bibliothèque;
  - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
  - Promotion de ressources sur le babillard de l'Éducation autochtone
  - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
  - Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
  - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
  - Encourager la réflexion, les questions; Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels
  - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
  - Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
  - Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
  - Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
  - Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
  - Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
  - Exploitez une variété de ressources en littératie, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
  - Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;

- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt.

➢ Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Groupes multi-âges lors d'activités spéciales à l'école
- Programme des brigadiers
- PALS/appui lors des récréations
- Jumelage entre les classes (ex: lecture aux petits)
- Appui des élèves de 6e année lors du dîner/préparation aux récréations
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle

➢ Assurer la mise en œuvre de **clubs** ;
- Club de soccer
- Club de perlage
- Club d'origami
- Chorale
- Brigadiers
- Club de danse

➢ Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**
- Ateliers BRAVE
- Ateliers avec le centre francophone

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION	
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.	
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.	
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.	
Cible des programmes	**Programmes de soutien**

Conseil scolaire Viamonde

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	**Stratégies/Activités**
➢ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : ➢ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation ➢ Soutien aux élèves qui ont posé des actes d'intimidation	-Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; -Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; -Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; -Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; -Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire, policier); -Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation (témoins ou personne intimidée); -Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; -Créer un plan de sécurité de l'élève; -Référer l'élève vers des organismes comme : • Jeunesse, j'écoute; • Tel-jeunes; • LGBTQ Youth LINE; • Black Youth Helpline; • Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).kkm • Naseeha Youth Helpline • Crisis Intervention - Chai Lifeline Canada

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Le pourcentage des classes qui utilisent des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe. 100% des classes utilisent une approche réparatrice réactives afin de gérer les conflits en classe.	-Mettre en œuvre un processus d'intervention dans la classe (ex : conseil de coopération ou autres). -Afficher le chemin de la paix dans toutes les classes et dans la cour d'école		Juin 2027
Pourcentage du personnel administratif qui utilise des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs — afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école 100% des membres du personnel scolaire utilisent une approche réparatrice réactives afin de gérer les conflits à l'école.	-Mettre en œuvre un processus universel d'intervention à l'échelle de l'école pour uniformiser les pratiques et offrir des pistes préétablies. -Harmoniser les questions réparatrices posées lors de la gestion de conflits -Capsules SCP lors des réunions du personnel -Partage du Guide des pratiques réparatrices -Partage du guide d'appui au soutien au comportement positif		Juin 2027
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS :	-Afficher le référentiel des comportements aux entrées de l'école.		Juin 2027

100% des membres du personnel scolaire répertorieront les écarts de comportements qui ont eu lieu pendant la récréation dans le formulaire de l'école Félix-Leclerc.	-Afficher le code QR au FORMS aux entrées et sorties, dans chaque classe et local, et sur chaque veste de surveillance dehors. -Vérification par l'équipe de la réussite lors des rencontres pour assurer un suivi.		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Pour dénoncer des actes d'intimidation	**Outils pour dénoncer des actes d'intimidation**
➢ L'élève est encouragé à : • Aller voir un adulte de confiance. • Dénoncer les actes en utilisant la boite de signalement.	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation - Boite aux lettres contre l'intimidation

➢ Le personnel de l'école doit : • Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; ✓ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; ✓ Remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos 144 et 145 et les Directives administratives no 3,204; ✓ Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident ; ✓ Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. (Directives administratives no 5,207).	- Intervenir Affiche cadre d'intervention - Brisons les préjugés - 2025.pdf - Rapport d'incident de l'école
➢ **Les parents, tuteurs, tutrices peuvent :** • Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.	

Conseil scolaire Viamonde

<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

  - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
  - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école ou contacter le Bureau d'assistance aux élèves et aux familles du conseil : Nous joindre.

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)